



**DELIBERATION N° 24/074 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LE PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION À  
L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EEDD)**

**CHÌ APPROVA U PIANU D'AZZIONI PAR L'EDUCAZIONI À L'AMBIENTI È À U  
SVILUPPU À LONGU ANDÀ**

**SEANCE DU 31 MAI 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le trente et un mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 17 mai 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Jean-Paul PANZANI  
M. Jean-Christophe ANGELINI à Mme Vanina LE BOMIN  
M. Didier BICCHIERAY à M. Xavier LACOMBE  
M. Jean-Marc BORRI à M. Jean-Jacques LUCCHINI  
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI  
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Santa DUVAL  
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Danielle ANTONINI  
M. Romain COLONNA à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS  
Mme Frédérique DENSARI à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI  
M. Petru Antone FILIPPI à Mme Juliette PONZEVERA  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Françoise CAMPANA  
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. François SORBA  
M. Pierre GUIDONI à M. Pierre GHIONGA  
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA  
M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Muriel FAGNI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI  
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Jean-Michel SAVELLI  
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI  
M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI  
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Véronique ARRIGHI  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
M. Joseph SAVELLI à M. Hervé VALDRIGHI  
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Georges MELA  
Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Valérie BOZZI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Paul-Joseph CAITUCOLI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Julia TIBERI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 15/235 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2015 approuvant le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC),
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/021 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 prenant acte du rapport annuel sur le développement durable 2022,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,

**CONSIDERANT** l'accélération des crises climatiques et la multiplication des catastrophes naturelles subies par la Corse,

**CONSIDERANT** la nécessité de renforcer la sensibilisation de la jeunesse à l'apprentissage des savoirs et des bonnes pratiques afin de contribuer à la préservation de l'environnement et de la biodiversité,

**CONSIDERANT** le besoin de structurer les différentes démarches déployées par les acteurs de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable,

**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**VU** l'avis n° 2024-14 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 28 mai 2024,

**SUR** rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (60) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la démarche d'élaboration du Plan territorial d'action en faveur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

### **ARTICLE 2 :**

**CONFIE** le pilotage de l'élaboration du Plan territorial d'action en faveur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable à l'Office de l'Environnement de la Corse.

### **ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 31 mai 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 30 ET 31 MAI 2024

RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**PIANU D'AZZIONI PAR L'EDUCAZIONI À L'AMBIENTI È À  
U SVILUPPU À LONGU ANDÀ**

**PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION À  
L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
(EEDD)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'accélération des crises climatiques et la multiplication des catastrophes naturelles subies par notre île, imposent de repenser les modèles de compréhension de ces phénomènes par les générations futures.

Il s'agit de l'un des fondements majeurs afin de réussir la transition écologique de la Corse.

Pour relever ce défi, il est essentiel de garantir, à notre jeunesse, la bonne acquisition des savoirs et des pratiques, dans une société en constante mutation.

À ce titre, le Conseil exécutif de Corse impulse une politique forte en faveur de l'enfance et de la jeunesse qui a produit plusieurs dynamiques importantes, notamment, « U Pattu di a Ghjuventù », dont la feuille de route a été adoptée à l'unanimité, le 27 avril 2018, par l'Assemblée de Corse, le « Schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage 2019-2023 », adopté par l'Assemblée de Corse, le 27 septembre 2019, ou encore, le « Schéma directeur territorial en faveur de l'enfance et de la famille en Corse », adopté à l'unanimité le 28 octobre 2021.

Aussi, dans un contexte d'adaptation au changement climatique, il est indispensable de renforcer la sensibilisation de nos enfants à la nécessité de contribuer à un effort comportemental collectif et, plus largement, à l'évolution des modes de vie pour atteindre un développement qui sera durable.

En 1987, déjà, le rapport Brundtland, né de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), proposait une définition du développement durable qui est devenue un classique : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Mais, aujourd'hui, cette définition pourrait être modifiée au vu de l'intensification des dégradations de notre biodiversité et plus généralement de nos équilibres multiples. Désormais, il conviendrait plutôt « d'avoir le bon développement présent pour sauver celui des générations futures. »

Les institutions de la Corse ont bien conscience de l'urgence à engager un changement de paradigme sociétal.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), approuvé par l'Assemblée de Corse, le 2 octobre 2015, propose une stratégie fondée sur un projet de société qui établit les orientations en faveur de la protection et la gestion du capital environnemental et identifie bien le réchauffement climatique comme un facteur de risque à moyen et long terme.

Également, le Conseil exécutif présente, à l'Assemblée de Corse, dans le Rapport annuel sur le Développement Durable, les politiques conduites par la collectivité, les agences et offices, afin de contribuer au développement durable du territoire et proposer, à la population, une offre de services publics déclinés autour de cinq finalités :

- Lutter contre le changement climatique ;
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ;
- Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Développer une économie durable et solidaire.

Dans une perspective pédagogique, l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) est, incontestablement, le catalyseur efficace pour accompagner la Corse dans cet engagement écologique sociétal incitatif et proactif.

En effet, seule une jeunesse qui connaît son propre environnement et le considère comme son bien le plus précieux pourra s'en sentir responsable et en prendre soin.

Ce pilier éducatif favorise, au-delà, de la préservation de nos écosystèmes et de notre patrimoine naturel le champ de l'économie verte et circulaire.

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est une discipline qui repose sur une riche diversité d'acteurs, chacun avec des approches, des initiatives et des moyens différents.

Certains œuvrent directement au sein des établissements scolaires, d'autres, dans des associations, ou encore dans les collectivités.

Tous partagent le même objectif : éclairer et sensibiliser les générations futures sur la façon dont l'écologie est intimement liée à leur vie quotidienne.

Depuis 20 ans, l'Office de l'Environnement de la Corse travaille à la mise en place de plusieurs programmes pédagogiques territoriaux et d'outils de référence (par exemple, « l'école de la mer », « les mares temporaires », ou « les Aires Éducatives ») qui ont permis d'intervenir dans près de 800 classes de la maternelle et de l'élémentaire.

L'OEC a ainsi contribué à l'émergence d'une trentaine de projets d'école et une vingtaine de projets d'établissement, à l'élaboration de dispositifs éducatifs, en partenariat avec l'Union Nationale du Sport Scolaire, le Comité Régional des Pêches Maritimes, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, le Conseil des Espaces Naturels de Corse, le Parc Naturel Régional de Corse et bien sûr l'Académie de Corse.

L'OEC soutien et accompagne, activement, les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de Corse ainsi que la grande majorité des associations d'éducation à l'environnement.

Enfin, des partenariats innovants, avec les éditions Albiana, ont permis la concrétisation d'ouvrages pour le grand public, par exemple :

- La trilogie « Les enfants de Pandora », écrite par Jean-Louis Pieraggi, agent de

l'OEC, proposée en bilingue ;

- « L'île aux arbres », en collaboration avec le Conservatoire Botanique National de Corse.

Ces projets ont réussi le pari de mêler les exigences littéraires et l'exposition subtile des enjeux culturels et environnementaux, afin de constituer un outil très efficace pour l'apprentissage des scolaires.

Fort de cette expérience, à la fin de l'année 2022, en marge de la COP 27, les acteurs de l'EEDD étaient réunis par l'Office de l'Environnement de la Corse, à l'occasion d'une séquence de travail participative autour de réflexions prégnantes :

- Comment l'éducation à l'environnement peut-elle inciter les jeunes générations à changer les habitudes ?
- Comment sensibiliser les différents publics, les enfants mais aussi les jeunes et les adultes dans leur vie quotidienne ou professionnelle - et les publics relais, eux-mêmes vecteurs d'éducation ?
- Comment contribuer à mettre en œuvre une action de sensibilisation homogène et continue ?
- Et, enfin, quelles sont les problématiques environnementales prioritaires pour la Corse ?

Il a été reconnu, unanimement, que la réponse efficace à ces questionnements nécessite une stratégie claire et pragmatique afin de structurer une approche pédagogique globale.

Elle devra rassembler les outils de l'enseignement issus de l'innovation scientifique et technologique, les différents niveaux de compréhension, par les enfants, des phénomènes écologiques et enfin des propositions éducatives à court, moyen et long terme.

À l'instar des territoires autonomes telles que la Sardaigne, via « Sardegna 2030 », ou la Province de Trento, il sera nécessaire d'accentuer le déploiement d'une politique EEDD qui favorise, véritablement, des programmes pédagogiques enracinés dans la réalité environnementale et patrimoniale de notre île.

En se dotant d'un Plan territorial d'actions construit autour d'une gouvernance, la plus large possible, les acteurs de l'EEDD pourront, ainsi, véritablement mutualiser leur expérience et décliner, efficacement, une vision de la discipline adaptée aux enjeux de la Corse.

En lien direct avec cette planification, un effort particulier en termes de formation d'excellence des animateurs de l'EEDD, véritables ambassadeurs de bonnes pratiques et de savoirs, pourra être dynamisé.

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver la démarche d'élaboration du Plan territorial d'action en faveur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) et d'en confier le pilotage à l'Office de l'Environnement de la Corse.

Au regard de la tâche à accomplir, l'OEC devra, en articulation parfaite avec l'ensemble des composantes du réseau en charge de la discipline, constituer une

méthodologie et rassembler toutes les forces nécessaires à la réussite du projet : les institutions, au premier rang desquelles, la Collectivité de Corse et l'Académie de Corse ou encore le tissu associatif.

Ce plan devra être un outil efficient, fruit d'une intelligence collective au service des jeunes générations, dont l'engagement pour l'environnement, la sensibilité et la créativité peuvent, véritablement, façonner l'avenir de la Corse.